

Droit de réponse

L'association fraternité Blanche Universelle, représentée par son président, M. Jacques Gouygou, fait valoir son droit de réponse à la suite des deux articles que nous avons publiés dans nos éditions du 22 et du 29 janvier derniers. En voici le texte :

Suite à l'enquête parue dans votre hebdomadaire n° 2758 dans laquelle notre association la Fraternité Blanche Universelle est mise en cause, et compte tenu de la gravité des propos qui y sont rapportés faisant mention de sévices sur des enfants, nous tenons à préciser que nous n'avons aucun lien ni de droit ni de fait avec le Domaine de Lat-tay à Andouillé (Mayenne), ni avec les diverses sociétés qui y demeurent et leurs dirigeants. .

Contrairement à ce qui est indiqué dans un article de votre hebdomadaire n° 2759, intitulé « Le conservatoire de Bondoufle dans l'ombre d'une secte », nous vous faisons savoir que M. Philippe Mailhebiau n'a jamais donné de conférences dans les locaux de notre association à Sèvres.

Dans son numéro du 30 décembre 1998 au 6 janvier 1999, *Le Républicain* de l'Essonne s'est permis de mettre en cause l'Association Fraternité Blanche Universelle à propos de faits graves et répréhensibles qui ne la concernent ni de près ni de loin.

L'article évoque les exactions qui auraient été commises par une communauté sur des familles essonniennes. Le journaliste se permet d'inventer de toute pièce un lien entre cette communauté et l'association Fraternité Blanche Universelle.

Il faut redire, comme l'avait rappelé *Le Républicain* dans son numéro du 12 février 1998, que l'association Fraternité Blanche Universelle n'a aucun lien, de droit,

ou de fait avec cette communauté, ni avec le directeur du conservatoire de musique de Bondoufle.

La Fraternité Blanche Universelle n'est ni une religion, ni une secte mais simplement un mouvement philosophique qui refuse toute forme de violence et prône, par delà les différents systèmes de pensée ou religieux, un équilibre nécessaire au sein de chaque individu, parmi les individus entre eux et bien sûr avec l'environnement social et naturel.

C'est pour ces raisons que, tant dans les faits que dans l'état d'esprit, il est diffamant de mêler l'association à des actes violents psychiques ou physiques qu'elle condamne catégoriquement s'ils sont avérés».